

**Certificat d'examen de type  
n° F-06-C-0513 du 5 mai 2006**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/E014064-D6**

**Ensembles de mesurage BLACKMER types DMX et E-DMX 3**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 modifié du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesurateurs volumétriques de liquides autre que l'eau et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

**FABRICANT :**

BLACKMER - ZI Plaine des Isles - 2 rue des Caillottes - 89000 AUXERRE.

**DEMANDEUR :**

CITERNES SERVICES - Rue Elie Barreau - ZAC LES RIVAUDS NORD - 17000 LA ROCHELLE.

**OBJET :**

Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° F-06-C-0512 du 5 mai 2006 relatif aux ensembles de mesurage d'hydrocarbures BLACKMER types DMX et E-DMX 3 montés sur camions citernes.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques des ensembles de mesurage faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles des modèles approuvés par le certificat d'approbation de modèle précité.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La marque figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celle constituée du numéro et de la date, fixée par le certificat précité.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/E014064-D6, chez le fabricant et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification